



Circulaire 8352

du 19/11/2021

Modalités relatives à l'inscription des élèves issus de l'enseignement spécialisé en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 7838 du 18/11/2020

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 19/11/2021
Documents à renvoyer	oui, pour le 01/12/2021

Information succincte	Modalités relatives à l'inscription des élèves issus de l'enseignement spécialisé en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire en vue de la rentrée scolaire 2022-2023
-----------------------	--

Mots-clés	Spécialisé-Inscription-1re année commune-FUI
-----------	--

<u>Remarque</u>	Pour des raisons d'ergonomie de lecture, cette circulaire n'est pas rédigée en écriture inclusive mais elle s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires
-----------------	--

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Primaire spécialisé Centres psycho-médico-social

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les organisations représentatives des associations de parents
--

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO- Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
OLDENHOVE Marie-Anais	Service des inscriptions et de l'Assistance aux établissements secondaires	02/690.85.40 marie-anais.oldenhove@cfwb.be

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, le décret inscription fait actuellement l'objet d'une révision par le Gouvernement. Le décret réformé devrait entrer en vigueur pour la rentrée scolaire 2022.

Néanmoins, tant le recours au formulaire unique d'inscription (FUI) pour l'inscription en 1^{ère} année commune de l'enseignement secondaire que la création de FUI pour les élèves du spécialisé susceptibles de présenter le CEB sont maintenus dans le cadre de la procédure réformée.

Dès lors, je vous invite à faire parvenir, à l'Administration, une liste des élèves susceptibles d'introduire une demande d'inscription en 1^{re} année commune en vue de la rentrée scolaire 2022-2023.

Cette liste doit être communiquée à mes services pour **le 1^{er} décembre 2021** au plus tard¹.

Remarques importantes :

- La liste qui sera établie pour la délivrance des formulaires uniques d'inscription ne préjuge en rien des élèves qui seront présentés effectivement au C.E.B. Il est donc préférable d'y indiquer **tous les élèves** qui pourraient être concernés de manière à limiter les demandes individuelles ultérieures ;
- La délivrance d'un formulaire unique n'implique aucune obligation pour l'élève de présenter l'épreuve du C.E.B. ou de demander une inscription en 1^{re} année commune de l'enseignement ordinaire. Par contre, elle lui permettra, le cas échéant, de participer au processus d'inscription et de recevoir en temps utiles une information complète sur ce processus. De son côté, l'école primaire devra remettre le formulaire, dans les formes, aux personnes responsables.

Pour votre parfaite information, la période d'inscription se déroulera du **lundi 14 février au vendredi 11 mars 2022 inclus**.

Cette liste, au format du fichier joint en annexe, doit être adressée à l'adresse e-mail suivante : ciri@cfwb.be.

Veillez, en outre, nommer le fichier Excel à envoyer en utilisant les n° FASE école et implantation.

Le fichier Excel comporte 2 onglets :

- l'un qui vous fournit un exemple ;
- l'autre à compléter par vos soins.

J'attire votre attention sur trois points importants :

¹ Article 79/7, §2, alinéa 1^{er} du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre.

- La nécessité d'indiquer dans la colonne L du fichier en annexe le type d'enseignement fréquenté par l'élève susceptible de s'inscrire en 1^{re} année commune, et ce pour tous les élèves du fichier. Cette donnée est en effet essentielle en cas de classement en vue de l'attribution des places dans l'établissement secondaire visé.
- Indiquer à la fois le n° FASE de l'école et le n° FASE de ou des implantation(s) concernée(s).
- Cette démarche s'inscrit aussi bien dans la formule actuelle du Décret inscription que dans celle de l'avant-projet de Décret visant à l'abroger et à le remplacer par un nouveau dispositif.

Les formulaires uniques d'inscription des élèves que vous aurez renseignés à l'Administration vous seront transmis, par colis postal, au début du mois de janvier 2022.

Comme chaque année, une circulaire relative à l'ensemble du processus d'inscription en 1^{re} année commune sera publiée dans le courant du mois de décembre 2021.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la présente circulaire (cf. contacts).

Je vous remercie de votre collaboration.

Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général

Personnes de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom et prénom	Téléphone	Email
Marie-Anaïs OLDENHOVE	02/690.85.40	marie-anais.oldenhove@cfwb.be
Sara OUEHHABI	02/690.83.50	sara.ouehhabi@cfwb.be
Anaïs GOURICHON	02/690.83.31	anais.gourichon@cfwb.be
Géraldine INGELS	02/690.86.67	geraldine.ingels@cfwb.be
Nora BELHADI	02/690.83.38	Nora.belhadi@cfwb.be